

02 DEC. 2022

Commune de ARLON (6700)

ANNEXE X. - Enquête publique.

ENTRÉE

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU
ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999
RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.**

REFERENCES COMMUNE : PUN 22/008 - ENQUETE PUBLIQUE

Concernes la demande de permis unique introduite par la S.A. CAMEO MEUBLES ARLON, dont les bureaux se trouvent rue des Corettes, 40, à 6880 BERTRIX, relative à la démolition et la transformation d'un ensemble de bâtiments existants et la construction d'un nouvel ensemble résidentiel à leur emplacement comprenant :

- 2 surfaces commerciales ou professionnelles,
- 10 appartements côté rue des Faubourgs,
- 21 appartements dans la nouvelle résidence située à l'arrière,
- 1 parking au sous-sol comprenant les locaux techniques, 29 cavettes, un local pour 29 vélos et 51 emplacements de stationnement dont 2 emplacements pour personne à mobilité réduite (projet de classe 2) à ARLON, rue des Faubourgs, 28, sur les parcelles cadastrées ARLON / 1^{ère} DIVISION / ARLON / Section A n° 35 F, 52 B, 53 D, 55 G, 56 R et 29 A2.

Le projet s'inscrit dans les conditions prévues à l'article R.IV.40-2, § 1^{er} 2° pour les motifs suivants :
« La construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement, est supérieure à 15 m et dépasse de plus de 4 m les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions. » ;

Sur base des éléments du dossier, le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du **05 décembre 2022**
– Hôtel de Ville - Service Permis d'Urbanisme (Niveau A3) – rue Paul Reuter 8 – ARLON.
Date d'affichage de la demande : **29 novembre 2022**
Date d'ouverture de l'enquête : **05 décembre 2022**

Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : Administration communale d'Arlon, rue Paul Reuter 8 – ARLON – Service Urbanisme (Niveau A 3), **20 décembre 2022 à 16 h 00.**

Les observations écrites peuvent être adressées à : Administration communale, service urbanisme, rue Paul Reuter 8, à 6700 ARLON ou par courriel à administration@arlon.be.

Toute personne peut consulter le dossier pendant les heures d'ouverture du service sans rendez-vous le matin de 9h00 à 12h00 du lundi au jeudi ou sur rendez-vous auprès du service de l'urbanisme de la Ville d'Arlon en téléphonant au 063/245 607 ou 063/245 600 : **les après-midi du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00 (le jeudi et vendredi de 13h30 à 16h00).** L'accès au dossier sera également possible, toujours sur rendez-vous pris au minimum vingt-quatre heures à l'avance, **le mercredi entre 17h00 et 20h00.**

Toute personne intéressée peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès de **Monsieur Jacques WINDESHAUSEN** ou info@winarchi.eu.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

Par le Collège :
Le Directeur général,

C. LECLERCQ



L'Echevine,

C. LECOMTE